

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 21 novembre 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS  
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE  
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Jean-Laurent PEREZ,  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022** est approuvé à l'unanimité.

**GRILLE ET INSTALLATION DU TRESOR DANS LA CHAPELLE ST EXUPERE**  
**(98-2022)**

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°89-2021 du 15 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé d'attribuer à Stéphane Thouin Architectures la mission de créer une grille à l'entrée de la chapelle Nord afin de sécuriser et d'exposer les statuettes rénovées et des objets religieux.

Monsieur le Maire présente le rapport réalisé par l'architecte et donne lecture de la réponse apportée par les services de la DRAC. Elle décide de conserver la barrière de communication existante (en harmonie avec le décor XIXème siècle existant) avec surélévation toute hauteur pour permettre de voir les objets grille fermée, et d'augmenter la sécurité.

En complément, une alarme volumétrique sonore intérieure et extérieure doit être installée pour la sécurité des objets.

Les statues seront posées sur des consoles et les petits objets présentés dans deux vitrines basses, au premier plan juste derrière la grille. Les objets seront plus facilement visibles depuis la nef, sans rentrer dans la chapelle.

Pour rappel : il conviendrait de faire examiner l'ensemble de l'orfèvrerie par un restaurateur spécialisé dans le traitement du métal, afin de procéder à un constat d'état, à un dépoussiérage, et aux refixages nécessaires sur le bras. Les sculptures devraient également être examinées par un restaurateur pour constat d'état, dépoussiérage, traitement des moisissures. Cette petite opération pourrait être programmée sur nos crédits dédiés aux objets mobiliers en 2023 et réalisée parallèlement à l'élaboration du projet de trésor par M. Calandre.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De valider la création d'une grille à l'entrée de la chapelle Nord de St Exupère
- De valider la mise en place de vitrines et de consoles et l'installation du système d'alarme
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau